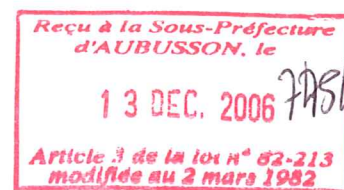


DEPARTEMENT DE LA CREUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINT-MICHEL-DE-VEISSE

Séance du 9 DECEMBRE 2006

Afférents au Conseil Municipal : 10
En exercice 10
Qui ont pris part à la délibération : 6
date de la convocation le 22 NOVEMBRE 2006



L'an deux Six, le 9 DECEMBRE

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur GORSE Pascal, Maire,

Etaient présents : GORSE, TOUNY, DECHAMPESME, TOURNADRE A, CHASTAGNAC, COUDERT

Absents excusés : TOURNADRE D, BONNOT, TRONCHE, BOUNAUD

Madame Annie TOURNADRE a été élue Secrétaire de séance

OBJET : MOTION

Les élus affirment que ramener l'avenir de la desserte ferroviaire du Limousin à projet exclusif – la ligne à Grande Vitesse Poitiers – Limoges – pénaliserait lourdement la Creuse dans la compétition économique et sociale en cours, car elle signifierait l'absence de toute amélioration d'offre ferroviaire durant les 15 ans à venir.

Les Elus demandent :

1. La modernisation de la ligne historique La Souterraine – Chateauroux – Vierzon – Paris avec pour objectif de placer La Souterraine à 2 heures de Paris
2. l'aménagement de la ligne Guéret – Limoges avec la suppression du rebroussement et l'électrification,
3. une meilleure interconnexion entre le TER bus interrégional desservant la façade Est creusoise (Mérinchal, Auzances – Evaux – Chambon, Budelière) et les trains au départ de Montluçon.

Fait à SAINT MICHEL DE VEISSE, le 11 Décembre 2006
Le Maire
Pascal GORSE

